

**Bachelor of Arts HES-SO en Arts visuels**  
EDHEA - Ecole de design et haute école d'art du Valais

**DESCRIPTIF DE MODULE**  
Année académique 2021-2022

<b>Domaine</b>	Design et Arts visuels
<b>Filière</b>	Arts visuels
<b>Orientation</b>	-
<b>Intitulé du module</b>	Atelier 6
<b>Type de module</b>	Obligatoire
<b>Code</b>	
<b>Type de formation</b>	Bachelor
<b>Semestre</b>	6
<b>Crédits ECTS</b>	10 ECTS
<b>Prérequis</b>	Avoir validé le module Atelier 5
<b>Langue</b>	Français
<b>Lieu</b>	EDHEA – Valais

<b>Compétences visées Objectifs généraux d'apprentissage</b>	Avancer dans l'acquisition et l'expérimentation de connaissances artistiques et techniques ; construire une pratique personnelle consciente des spécificités et des transversalités des enjeux artistiques contemporains. Ce module fait suite au module Atelier 5.
<b>Contenus et formes d'enseignement</b>	Durant le semestre 6, les étudiant·e·x·s choisissent 2 Unités dont une principale. Des entretiens individuels et collectifs, suivis de laboratoires, séminaires et visites accompagnent la conceptualisation et réalisation du projet personnel qui fera l'objet du jury semestriel. Un·e·x artiste invité·e·x contribue également aux suivis de projets selon le regard spécifique de sa recherche en cours. Un workshop permet de travailler de manière individuelle et/ou collective à la réalisation d'un travail autour de thématiques / pratiques / sites proposés par un·e·x artiste invité·e·x.
<b>Modalités d'évaluation et validation</b>	<b>Jury, Portfolio et Exposition de diplômes :</b> Les étudiant·e·x·s conceptualisent et réalisent un projet personnel et un portfolio qui feront l'objet du jury semestriel composé de professeur·e·x·s d'atelier et d'intervenant·e·x·s. La qualité de la réalisation des travaux rendus, de la présentation et de l'échange fait partie de l'évaluation. La module se termine avec la participation à l'exposition de diplômes. <b>Unité :</b> Participation active aux cours, rendez-vous et laboratoires, assiduité du travail d'atelier et qualité des travaux rendus. <b>Workshop et visites d'atelier :</b> Présence, participation active et qualité des travaux rendus.
<b>Modalités de remédiation</b>	Remédiation possible par la réalisation d'un travail complémentaire agréé avec le/la professeur·e·x responsable du cours en question (Unité, laboratoire) selon les délais fixés par le calendrier académique. Pas de remédiation possible pour les workshops ni après répétition du module. Si les crédits ne sont pas obtenus, le

	module doit être répété l'année académique suivant l'échec, selon des modalités à définir avec le/la responsable de module.
<b>Enseignant-e-x-s</b>	Vincent Chablais, Christophe Fellay, Jérôme Leuba, Laurence Rasti, Kotscha Reist, Anne RoCHAT, Marie Sacconi, Marie Velardi et intervenant-e-x-s

<b>Responsable du module</b>	Federica Martini		
<b>Descriptif validé le</b>	31.05.2021	<b>Par</b>	Federica Martini, responsable de la filière arts visuels